

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 17

OBJET :

Attribution d'une bourse projet
jeune (BPJ) à M. Samy RAUX
pour l'achat d'une caméra

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué
le 28 mars 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence
de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme
DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M.
GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, M.
CUSMANO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, Mme
BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, Mme BONNET-
CHAMBON, M. ZUILI.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH.....	Procuration à M. GUIRAUDET
Mme ANGELO	Procuration à Mme BERRA
Mme GROSJEAN	Procuration à Mme HAGEGE RADUTA
M. TAYBI	Procuration à M. GELLER
Mme DARROUX	Procuration à M. le Maire
M. AVEAUX	Procuration à M. GALLIMIDI
M. WISS.....	Procuration à M. CUSMANO
M. LAYAIDA	Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON	
M. BOUTRON	Procuration à M. Mme CHENET
M. DUCHÊNE	Procuration à M. ESKENAZI

Absent :

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Annie QUIRET

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 8 AVR. 2025

Publiée le : - 8 AVR. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 8 AVR. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

DELIBERATION N°17

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE BOURSE PROJET JEUNE (BPJ) A M. SAMY RAUX POUR L'ACHAT D'UNE CAMERA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20 en date du 19 juin 2006 relative à la mise en place des Bourses Projets Jeunes (BPJ) au sein de la ville de Montmorency et fixant les modalités du règlement intérieur des BPJ dont la dernière modification résulte d'une délibération du Conseil municipal n°23 en date du 10 décembre 2020.

Considérant qu'il convient d'encourager l'esprit d'initiative chez les jeunes et d'aider à la réalisation de projets,

Considérant que la réussite de ce projet est bénéfique à M. Samy RAUX dans le cadre de ses études et de son projet professionnel,

Considérant l'impact positif pour la commune de Montmorency,

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse et Sports du 19 mars 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. ARNOULT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une Bourse Projet Jeune, conformément aux modalités fixées dans le règlement intérieur du dispositif « Bourses Projets Jeunes »

- M. Samy RAUX, d'un montant de 500 € dans l'accompagnement et le soutien financier quant à l'achat d'une caméra pour son projet « Le mot juste »

IMPUTE la dépense sur le budget en cours

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Annie QUIRET
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

